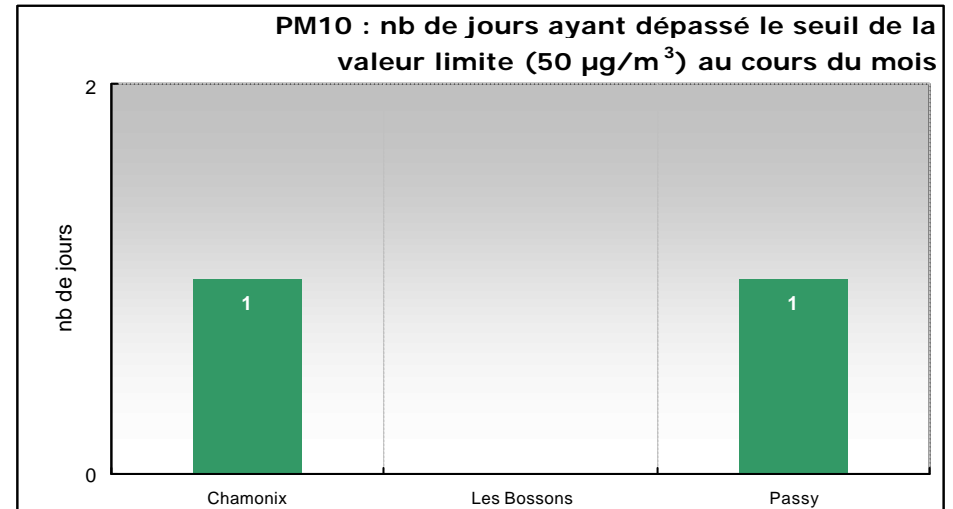
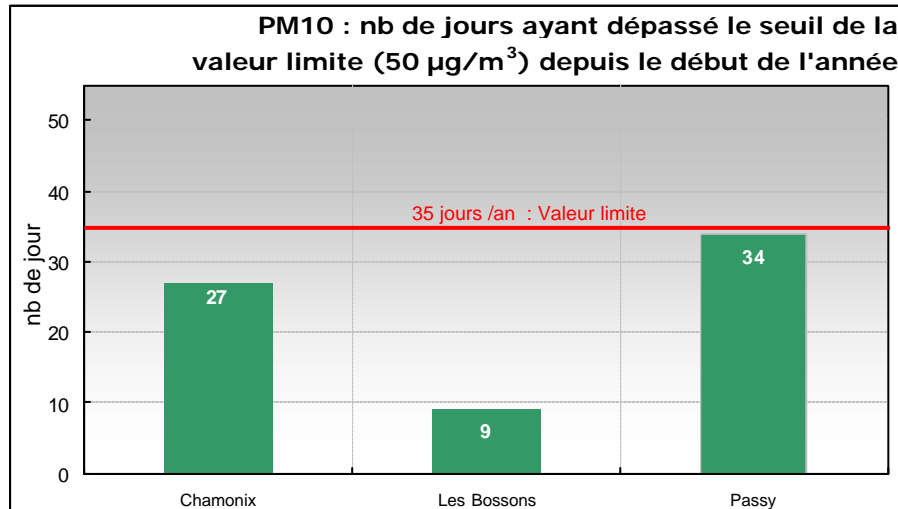
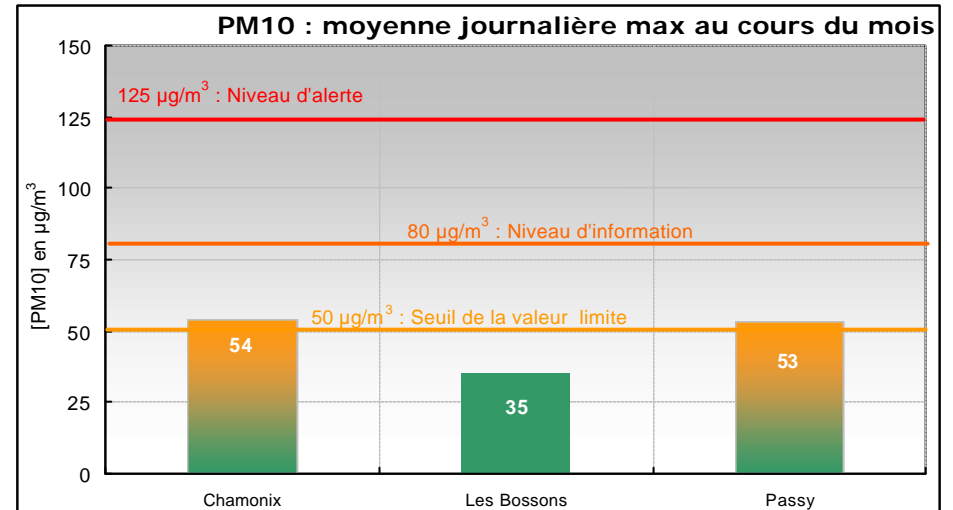
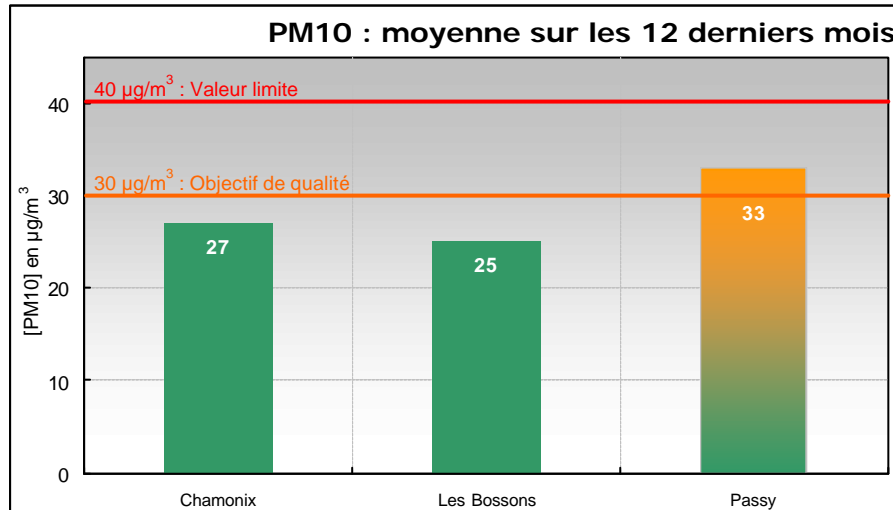




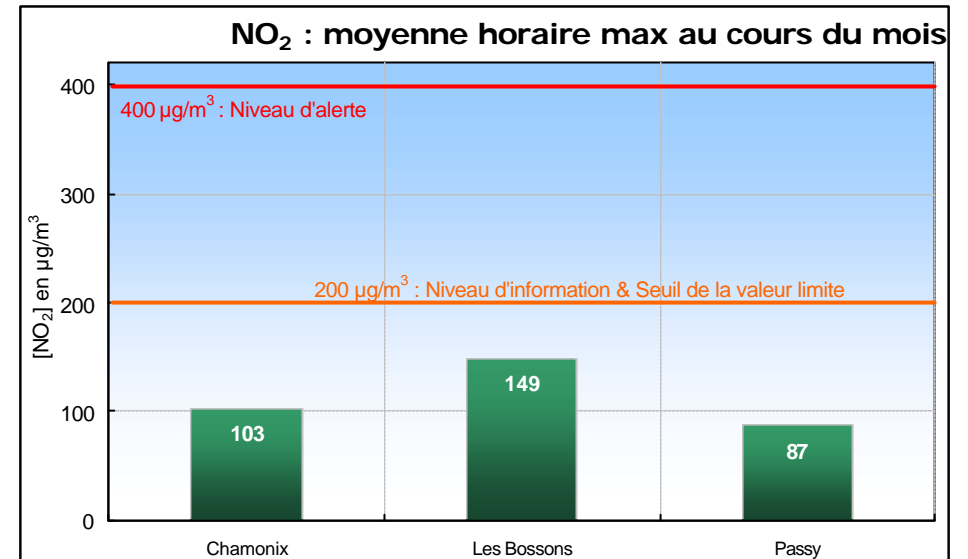
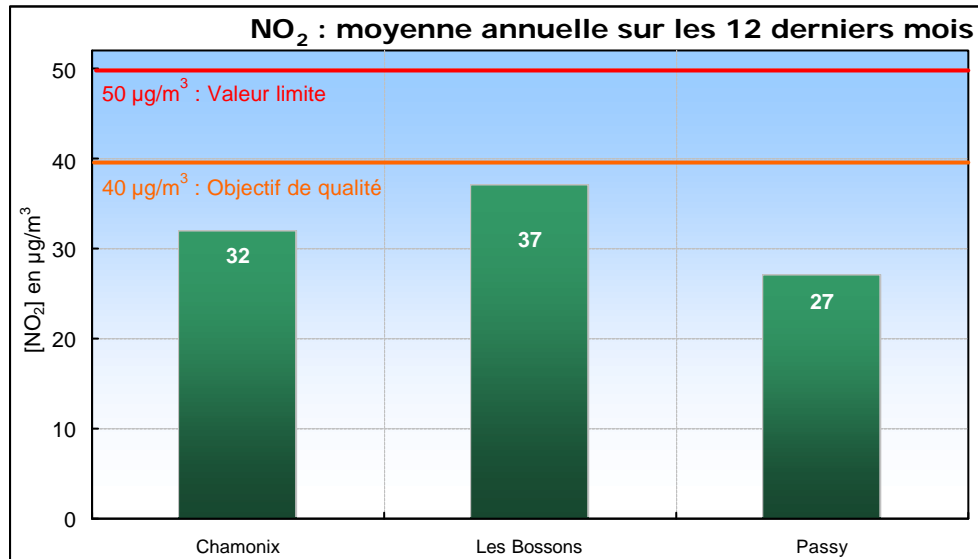
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

Octobre 2009

Poussières en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

Durant le mois d'octobre, les seuils réglementaires ont été respectés pour le dioxyde d'azote sur les stations de Chamonix, de Passy et des Bossons.

Les concentrations en poussières en suspension sont, quant à elles, légèrement à la baisse en moyenne annuelle sur les 12 derniers mois sur Chamonix et sont restées constantes par ailleurs. Par rapport à l'an dernier à la même période, les concentrations journalières maximales sont sensiblement inférieures, cela s'explique par des températures plus douces moins propices à la hausse des concentrations de particules. En ce qui concerne l'objectif de qualité pour les PM₁₀, il est dépassé sur la station de Passy. En revanche, celui-ci est respecté à Chamonix et aux Bossons.

Le seuil de la valeur limite (50µg.m⁻³) pour les PM₁₀ a été dépassé 1 fois à Chamonix et à Passy en octobre (respectivement le 29 et le 20), ce qui porte à 34 le nombre de dépassements à Passy, la valeur limite (35 jours de dépassement par an) y sera très probablement atteinte avant la fin de l'année.